

INSTRUCTIONS DE POSE POUR LES BORDURES

Domaine d'utilisation

Les pavés de bordure et de marquage, les planelles d'écoulement, les bordures et les bordurettes sont complètement carrossables sur des fondations bien construites.

Ils peuvent être utilisés dans les domaines suivants:

- comme pavés de bordure dans le corps de la chaussée pour distinguer la zone routière de la zone piétonne, pour tout type d'installations sportives et de loisirs ainsi que des places comme transitions ou bordures entre différents types de surfaces (p. ex. pavés autobloquants-gazon, séparation de pavages de différentes couleurs, etc.), comme structures de blocage pour pavages dans une zone routière très pentue (p. ex. entrée de garage).
- Nous recommandons l'utilisation de bordurettes avec recouvrement caoutchouc pour les installations sportives et de loisirs.

Dimensions

Les pavés de bordure et de marquage, les planelles d'écoulement, les bordures et les bordurettes en béton sont fabriqués presque exclusivement avec des machines.

Des petites différences de dimensions peuvent apparaître pour des raisons techniques de fabrication. Tolérances dimensionnelles autorisées selon la norme SN EN 1340.

Instructions de pose

Joints

Des jointures de 1 cm doivent être réalisées après chaque pavé.

Elles doivent être remplies ensuite avec un mortier de ciment non gonflant.

- Les pavés et les fondations doivent être posés tous les 10 m avec des joints de dilatation d'au moins 15 mm.

Instructions de pose

Les bordures doivent être posées dans du béton conformément aux normes VSS. Sous réserve de dispositions d'exécution cantonales et municipales.

- Il est recommandé de manipuler soigneusement les bordures (risque d'éclatement des arêtes): il faut éviter de les transporter avec une brouette. Les pavés ne doivent pas s'entrechoquer et surtout pas tomber. Ne jamais taper au niveau des arêtes, sauf avec un marteau en caoutchouc.
- Si le revêtement est mis en place ultérieurement. Les bordures doivent être placées à un niveau plus élevé, ce qui peut entraîner des risques de trébuchement.
- Les bordures ne peuvent être empruntées après la pose que si les fondations en béton ont atteint leur portance.
- Le coffrage doit être compacté de manière uniforme.
- Les pavés de bordure et de marquage, les planelles d'écoulement, les bordures et les bordurettes doivent reposer sur toute la longueur, bien scellés sur les fondations en béton.

